Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 24

Artikel: Deux pour une
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-213125

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

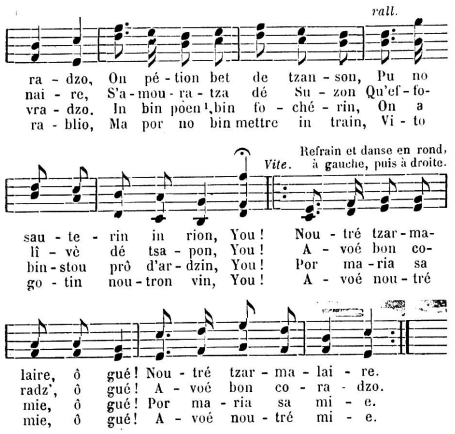

[1] En bien taillant.

La Patrie suisse. — *La Patrie suisse* : du 30 mai, nous apporte sa série de portraits avec S. E. Suad Sélim-Bey, le nouveau ministre de Turquie en Suisse, et M. Georges Humbert, professeur et directeur de musique ; d'actualités, avec la lansgemeinde d'Uri, la vente de la « Petite Fleur » à Altorf, le cinquantenaire de l'Orphéon de Lausanne, la remise de décorations aux internés, la clinique des internés à Fribourg, l'exposition nationale suisse des beaux-arts à Zurich, la Croix-Rouge internationale à Milan, etc.

LES CHANSONS POPULAIRES

« Aux vendanges, écrit Juste Olivier en 1837, une chanson rustique, entonnée aux portes de Lausanne, se répétait, de refrain en refrain, en chœur alternatif, jusqu'à celles de Vevey. Dans les beaux soirs d'été on dansait sur les places, autour du tilleul, les vieilles rondes nationales, les « coraules » du pays romand ».

Quels étaient les couplets qui égayaient nos pères ? C'est ce qu'est en train de rechercher la Société suisse des traditions populaires. Un membre de son comité, un Vaudois, M. le professeur Arthur Rossat, à Bâle, vient de publier, avec la musique, une première partie des anciennes chansons qu'il a recueillies dans la Suisse romande[1]. Cet ouvrage causera peut-être quelque déception à ceux qui sont impatients de posséder un recueil des vieilles œuvres du crû, car il ne contient guère que les versions romandes des chansons rapportées par les Suisses au service des rois de France. L'auteur a gardé sans doute pour les livraisons suivantes les morceaux plus anciens, éclos chez nous.

Rarissimes sont ces productions de la muse populaire de jadis, du moins au pays de Vaud. Cependant le Vaudois chantait volontiers ; les réformateurs et Leurs Excellences de Berne trouvaient même qu'il chantait trop. Il est vrai que ses chansons avaient la crudité des mœurs du moyen-âge. Un jour, à Orbe, Viret tonna en chaire contre un chant qui commençait ainsi :

Se vo volliai cutchi avoue mè,
Faut traire voutrè tsaussè.

Les filles de la contrée crurent suffisant, pour lui complaire, de changer un mot et de chanter : « Faut *vouardâ* voutrè tsaussè. »

Une ronde, interdite en 1579, par le gouvernement bernois, avait pour refrain :

Mére, maria-mè,
Que lè tété me créssant.

A Lausanne, une femme passionnée pour la danse, fut citée devant le Consistoire pour avoir chanté :

Branlons, branlons les genoux :
Nous n'les branl'rons pas toujou !

Mais il était des choses plus jolies. A Moudon, une antique ronde disait :

Sospiro pa por vo
Vaidè-vo ;
Sospiro por on autro,
Que i'amo mî que vo,
Vaidè-vo,
Que i'amo mî que d'autro.

Dans le Jorat, les jeunes filles rondaient en chantant :

Dzan-Dzâquè Vounâi, lo cognâite-vo pas ?
Dzan-Dzâquè Vounâi, lo cognâite-vo pas ?
— Lo pu bin cognâitrè, m'a prâo zu chautâ.
Trâi folliè d'ordze et duè d'aveina,
Trâi folliè d'ordze et duè de bllia.

Lo pu bin cognâitre, m'a prâo zu chautâ.
Dâi ballè béguinè m'a zu atzetâ.
Trâi folliè d'ordze et duè d'aveina
Trâi folliè d'ordze et duè de bllia.

Les mères, pour bercer leurs bébés, avaient tout un répertoire de mélodies. A Blonay, quand ils pleurnichaient, elles leur chantaient :

Tsanta, pllaura, tsanta, ri ;
Clliou la pouarta de ton courti.
Quan lè ozéi tè vèront, tè crièront :
Pequa-merda, pequa-son.

En les faisant sauter sur leurs genoux, elles fredonnaient cette ritournelle :

Tro, tro, tro !
Madama dè Brot
L'è tsesâ dein le pacot.
Co que la rélévâ ?
— L'è Monsu dè Velâ.
— Iò que l'a boutâ ?
— Déssu on trabllià
Tot einpacotà.

Les morceaux ci-dessus figurent au nombre des plus anciens qui nous soient restés. Quelques-uns remontent probablement à l'époque de Savoie. Plus récentes sont les chansons que nous a laissées la Confrérie des vignerons de Vevey. L'une, qui fut chantée pour la première fois à la fête de 1747, commence ainsi :

Mon valet névau Dzaquè,
I faut no redzoï,
I faut no redzoï, tot no z'invite.
Mets te nauvo tsapi, bllantze tsemise.

A ces primitives productions de la muse populaire vaudoise se mêlèrent peu à peu les complaintes ou les gaillards couplets qu'apprirent nos soldats au pays par excellence de la chanson. Autrefois très répandus chez nous, ces chants du peuple ne sont plus connus aujourd'hui, pour la plupart, que de fort peu de personnes ; aussi M. Arthur Rossat a-t-il eu beaucoup de peine à les dénicher. Ils se transmettaient oralement, de génération en génération. Ce sont des histoires d'amoureux, de filles délaissées, d'épouses malheureuses, ou des idylles brusquement interrompues par la guerre, des soldats rejoignant leur corps, d'autres ayant achevé leur service et trouvant prise leur place de mari, des aventures tragiques, des drames intimes, des chansons belliqueuses, satiriques ou grivoises. Au cours des âges, ces morceaux ont subi bien des altérations, dans la musique aussi bien que dans le texte. L'une ou l'autre, d'une donnée parfaitement sombre, a fini par se chanter sur un air des plus gais. M. Arthur Rossat a noté scrupuleusement toutes les variantes, patoises et françaises, des cantons romands.

Qu'un texte n'ait que peu de valeur littéraire ou se soit altéré jusqu'à en être pour ainsi dire incompréhensible, écrit-il ; qu'une mélodie soit banale ou dépourvue de tout cachet, ou présente d'évidentes fautes rythmiques, cette chanson rentrera telle qu'elle dans cet ouvrage, parce que, chantée et transmise par notre peuple, elle acquiert la valeur d'un *document* que plus tard on sera bien aise de retrouver dans notre collection.

Comme on le voit, le beau livre de M. Arthur Rossat aura, au point de vue documentaire, un prix inestimable. Ce sera en quelque sorte le musée de nos vieilles chansons.

La place nous manque pour en donner des extraits. Citons cependant un fragment de la complainte du roi Renaud, dont il n'existe pas moins de 59 versions en France, 8 au Piémont et 3 dans la Suisse romande.

A Genève, la première strophe est la suivante :

Quand Jean Renaud de guerr' revint,
Tenant ses tripes dans ses mains,
Sa mère à la fenêtre en haut
Dit : « Voici v'nir mon fils Renaud. »

Dans le Jura bernois :

Un jour le roi entra dans Paris ;
Sa mère alla au-devant de lui.
Réjouis-toi, mon fils Renaud,
Ta femme vient d'accoucher d'un fils.

Dans les Alpes vaudoises :

Ormeau de la guerre revient,
Portant ses entraill's à la main.
Sa mère étant sur le perron
Voit revenir son fils Ormeau.

Ces naïves complaintes reçurent leur coup de mort, sur terre vaudoise, à la révolution de 1798. Dès qu'il eut secoué son joug, notre peuple se mit à chanter des choses qui lui tenaient plus à cœur : la liberté, la patrie. On pourrait presque écrire l'histoire de son affranchissement et de ses premières années de libre nation, en se bornant à citer les chansons où il exhale sa joie et qui sont encore sur toutes les lèvres, le 24 janvier, le 14 avril, et dans toutes les agapes où il célèbre le canton de Vaud, si beau.

Dès lors, grâce à Juste Olivier et à d'autres poètes ; grâce à de nombreux chansonniers et compositeurs ; grâce encore aux sociétés de chant, aux instituteurs, aux écoles militaires, aux étudiants, aux membres du Club alpin, notre répertoire s'est enrichi d'une foule de chansons que le peuple a faites siennes. En les mettant dans sa collection, M. Arthur Rossat sera on ne peut mieux inspiré ; car, de toutes les formes d'art, la chanson est peut-être celle qui est le plus intimement mêlée à la vie. Tout imprégnée de réalité, elle est merveilleusement apte à nous conserver l'image fraîche des mœurs du passé et à nous révéler les traits durables de notre caractère national.

V. F.

[1] *Les Chansons populaires de la Suisse romande*, publiées sous les auspices de la Société suisse des traditions populaires, par Arthur Rossat. Fœtisch Frères, éditeurs, Lausanne.

DEUX POUR UNE

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les dames prétendent posséder voix au chapitre. Au temps de la Rome antique, déjà, la femme revendiquait des droits dont l'homme croyait alors avoir sans conteste le privilège. Elle ne voulait pas que, dans les conseils de la nation, on décidât sans l'avoir consultée, surtout sur ce qui touchait à son domaine. Témoin le fait que voici :

Un magistrat de Rome avait conduit, un jour, son fils au Sénat. Lorsque le jeune homme rentra à la maison, sa mère lui demanda ce qui s'était passé à l'assemblée.

— Ma mère, répondit-il, excuse-moi, mais il a été expressément défendu d'en parler.

Il n'en fallait pas plus pour exciter la traditionnelle curiosité féminine. La mère employa les moyens les plus pressants pour vaincre le mutisme de son fils, qui, de guerre las et pour échapper à cette obsession, dit :

— Eh ! bien, on a délibéré s'il serait plus utile à la république de donner deux maris aux femmes que deux femmes aux maris.

La femme du sénateur, inquiète quant au résultat d'une semblable discussion, s'en va sur le champ en informer ses amies. Celles-ci en font autant auprès des leurs. L'émoi est bientôt dans tout le camp féminin.

Dès le lendemain, les femmes s'assemblent autour du Sénat. Elles protestent, disant qu'on ne doit rien conclure, en pareille matière, sans les entendre, et que, du reste, il est plus intéressant de donner deux maris à chaque femme, que deux femmes à chaque mari.

Les sénateurs n'en croyaient leurs yeux ni leurs oreilles. Que voulait dire cet attroupe-

ment, inattendu, de la gracieuse moitié des habitants de la cité ! Que signifiaient ces protestations qui ne rimaient à aucune discussion de la grave assemblée ? Jamais, au Sénat, il n'avait été question de pareille chose.

Quand ces dames, calmées par la déclaration du président du Sénat, et un peu confuses, furent rentrées chacune en son logis et quand ils eurent la clef du mystère, les pères conscrits, en firent, dit-on, des gorges chaudes.

Aujourd'hui, la roue a tourné : ce sont les dames qui s'apprêtent à rire.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

II

Voici le résumé des comptes d'achats de blés faits en 1817, comptes qui accompagneraient la circulaire du Conseil d'Etat, que nous avons reproduite samedi dernier. Rappelons que ce document est la propriété de M. Eugène Ruffy, ancien président de la Confédération, qui a bien voulu le confier pour le *Conteur*, à notre collaborateur, M. Marc Henrioud.

Nous regrettons de ne pas publier ces comptes in extenso, mais cela était impossible pour deux raisons : ils sont trop longs et, pour leur donner toute leur valeur, il eut fallu les reproduire sous leur forme originale; or, cela présentait, pour notre journal, des difficultés typographiques.

Blés achetés.

Sous ce titre de « blés achetés » figure l'énumération des achats, soit :

15.112 émines froment du poids d'environ 180 livres de marc chacune, achetées à Gênes par M. le conseiller d'Etat De La Harpe au prix de 42 francs 10 centimes de France, l'émine, en ayant égard au bénéfice fait sur le change du papier à Paris, remis en payement.

27,000 sacs froment, du poids d'environ 110 livres de marc chacun, achetés à Livourne par le même agent. Le prix moyen revenant, y compris les frais de place, à 27 francs de France, le sac.

1,678 $^7/_8$ charges froment, du poids d'environ 243 livres de marc chacune, achetées à Marseille par MM. J. Blanc cadet et Cie d'ordre de M. De La Harpe qui sont revenus, y compris les frais de place à 60 francs 22 centimes et demi de France la charge.

Le poids net de ces trois achats, rendus à Marseille, était de 58,336 quintaux 82 livres. A ce poids il fallait ajouter le poids des sacs (480 quintaux 48 livres) pour former le *poids brut*, attendu que c'est dans ce dernier poids que les livraisons ont été faites aux souscripteurs, en leur abandonnant les sacs ; ce qui était un avantage pour eux, puisque ces sacs leur sont ainsi revenus à environ 6 batz, prix inférieur à leur valeur réelle.

Le Conseil d'Etat a fait encore acheter :

6,354 émines froment achetées à Gênes par M. le conseiller d'Etat De La Harpe, au prix de 53 francs 35 centimes de France l'émine, rendue franco sur les chars au dit lieu. Cette partie a été remise à la maison Paschoud-Rosset et Cie, à Vevey, pour en effectuer le transport.

4,736 sacs froment de différents poids achetés sur les marchés d'Allemagne par MM. Muret-Fasnacht, de Morges, et Burnet, président du Tribunal du district de Vevey, qui sont revenus au prix moyen de 27 francs, 9 batz le quintal de marc, en y comprenant les frais de place, de voyage et de change. Cette partie a été rendue à Yverdon.

661 quintaux et 66 livres de froment, achetés du sieur Jaunin cadet, de Vevey, à différents prix et qui, en terme moyen sont revenus au prix moyen de 27 francs, 3 batz, 2 rappes le quintal poids de marc net, remis sans sacs dans les greniers de l'Etat.

198 sacs froment reçus du Département des Finances, au prix moyen de 27 francs, 1 batz, 1 rappe le quintal de marc brut.

Le poids brut total des achats était, y compris le poids des sacs de 80,244 quintaux 5 livres.

Déchets à déduire.

Sur les 58,817 quintaux 30 livres de marc brut des trois achats partis de Marseille, il y a eu à leur arrivée à Coppet un déchet de route de 542 quintaux 87 livres. Ce déchet fait le 11/12 pour cent.

Sur les 11,336 quintaux 30 livres de marc brut du second achat fait à Gênes, expédié par le Simplon et le Mont-Cenis, il y a eu, à leur arrivée dans les greniers du canton, un déchet de route de 155 quintaux 62 livres. Ce déchet fait le 1 et 37/100 pour cent.

Sur les 80,244 quintaux 5 livres de marc brut formant la totalité des achats, il y a eu dans les greniers, depuis leur arrivée jusqu'au 15 septembre 1917, un déchet de 633 quintaux 27 livres.

Ce déchet fait le $^4/_5$ pour cent, mais il y a compris l'allouance de $^1/_8$ pour cent, faite aux commissaires comme provision sur la partie des blés qu'ils ont livrée aux souscripteurs, et sur ceux qui ont été expédiés d'un entrepôt à l'autre. La provision sur ceux qui ont été vendus, leur ayant été payée en argent par l'Etat, pour le compte duquel ces ventes se faisaient.

Le total des déchets s'est élevé à 1331 quintaux 76 livres.

Déduction des déficits bonifiés par les internés.

Des 6,037 sacs de ceux venus par terre de Marseille à Lyon, il n'en est arrivé à Coppet que 6,033; la valeur des 4 manquants a été retenue au voiturier et se trouve portée à tant moins du compte de frais de M. Mercier, commissaire à Coppet.

Des 13,000 sacs venus par eau de Marseille à Lyon, le commissionnaire de Lyon n'en a reçu que 12,996, et a fait la retenue des 4 manquants, dont il a bonifié la valeur à tant moins de son compte de frais.

Des 12,996 sacs expédiés de Lyon à Coppet, il n'en est arrivé à Coppet que 12,982; la valeur des 14 manquants a été retenue aux voituriers et portée de moins dans le compte de M. Mercier.

Des 6,701 sacs expédiés directement de Gênes, il n'en est arrivé que 6,674; la valeur des 27 manquants a été bonifiée par le marc sur Paschoud, à tant moins de son compte.

Le total des déchets d'une part et de déduction des déficits bonifiés par les voituriers s'élevait à 1,431 quintaux 15 livres; ce qui réduisait le total des achats à 78,812 quintaux 90 livres.

(A suivre.)

JEAN BOUGNET AU CINÉMA

On nous écrit du Jorat.

« De temps en temps, un beau dimanche, on s'en va comme ça avec la bourgeoise trouver le cousin Lucien, à Lausanne.

» Dimanche passé donc, on s'est levé à bonne heure ; la Marianne a mis dans son panier six œufs frais, un bon saucisson — avant, on en mettait deusse, mais allez-y voi à présent au prix où se vendent les cochons. Et hardi ! en route pour la capitale.

» Nous voilà donc arrivés chez le cousin. On se la serre, les femmes s'embrassent et la Marianne sort son petit commerce. Quand le cousin Lucien a vu le saucisson, t'emballe s'y n'en est pas tombé à la renverse.

— Non de sort ! qui m'a dit ; il est rude beau ; et puis qu'y sent bon ! Et dire qu'y en a qui prétendent que les paysans gardent tout pour eusses. Faut-y pourtant avoir mauvaise langue. On voit bien qu'y ne les connaissent pas. Allons-voir boire un verre.

» Et on y a été. On en a bu deux, même trois, puis on s'en est revenu pour dîner. Et qu'on s'est régalé comme des empereurs, mêmement mieux. C'est déjà pas si rigolo que ça d'être empereur par le temps qui court.

» L'après-dînée le cousin Lucien et la cousine Emma nous ont menés au cinéma. C'était la première fois que j'en voyais un. Et la Marianne aussi. Le cousin avait pris des billets de premières, et on était ma fi rude bien. Ça aurait été le mieux du monde ; mais voilà-t'y pas qu'au moment où ça commençait deux dames de la ville oh ! même du dehors, viennent s'asseoir juste devant moi et Marianne. Sitôt qu'on avait été à nos places, Marianne avait enlevé sa cape et moi mon chapeau, c'est du reste bien naturel. Mais allez-voi que les deux pernettes qui étaient devant nous aient ôté leurs clochers. Elles les ont laissé tout le temps. Et ma fi on n'a rien vu ou à peu près rien.

» En sortant, le cousin nous a demandé si on était content, si on avait ça trouvé beau. On lui a dit que oui pour ne pas lui faire de la peine. Mais quand on a été rentré à la maison, qu'on s'est eu couché et qu'on a eu éteint la chandelle, la Marianne m'a fait comme ça :

— Et dire que le cousin a là payé trois francs pour nous faire plaisir et qu'on n'a rien vu. C'est pourtant mal fait.

— Kaise-tè, que je lui ai répondu, c'est une vergogne. Nous, les hommes, qu'on est obligé de tirer nos chapeaux dans la rue à ces pernettes, par le soleil, par la pluie, par la neige, et elles ne peuvent pas seulement ôter leurs feuilles à gâteaux dans une salle. Et dire qu'elles ne paient pas un sou de plus pour toute la place qu'elles prennent. Je crois bien que c'est pour cacher leurs faux cheveux qu'elles font ça.

— Tais-toi, Jean, mon té que tu as mauvaise langue. Du reste, on a assez taboussé à présent ; y faut dormir.

» On s'est donc endormi et j'ai rêvé que je voyais un des officiers de la police de Lausanne qui était au cinéma. Et il avait devant lui deux de ces donzelles à chapeaux qui lui bouchaient le jour. Je ne sais pas si on doit appeler ça le jour, car il y fait nuit. Enfin, bref, y ne voyait rien. Il penchait que je te penche sa tête à droite et à gauche. Oh ! bernique, c'était toujou la même chose. Alors il est sorti tout en colère et en disant : « Ah ! c'est comme ça, et bien on y va mettre ordre ! »

» Bravo ! que je me suis dit, voilà un gaillard !

» Et là-dessus, je me suis réveillé. J'étais tout capot. C'est égal, si mon rêve se réalisait, ça arrive des fois, ce serait une rude bonne affaire, qu'en dites-vous ! Faudrait un Gessler pour faire enlever le chapeau à ces dames. Ce serait pas long.

» Jean Bougnet. »

Les Cas. — La première chose à faire lorsqu'on est appelé près d'un malade, est de découvrir où le cas niche; puis s'informer si c'est un cas récent, car il est désagréable de traiter ce cas tard, le mal de tête est un cas haut, celui des pieds est un cas bas. Si vous êtes appelé près d'un noyé, c'est un cas d'eau, pour un homme frappé d'un coup de soleil, c'est un cas d'astre, pour une brûlure, c'est un cas chaud.

Il faut autant que possible ne traiter que des cas sûrs, c'est le seul moyen de guérir les cas nets, à moins de tirer son malade et de l'envoyer sous le marbre de la tombe, ce qui n'est malheureusement pas un cas rare.

Pour le cas où mes lecteurs ne trouveraient pas mes cas faits ainsi qu'ils devraient être, je leur ferai observer que ce sont des cas libres et qu'ils peuvent les considérer comme des cas nuls.

Une fidèle lectrice
de la rue de *Ca* rouge.

Le **Joli Cabaret** a débuté hier soir, vendredi, dans la salle des concerts du Casino-Théâtre. C'est une petite bouffée d'air parisien ; non, plutôt, ce sont des choses de chez nous à la sauce parisienne. C'est dire que c'est léger, mousseux, pétillant à souhait ; un peu « rosse », parfois. C'est le genre. On rit. Or, qui rit pardonne. Allez au *Joli Cabaret*. Vous ne regretterez pas votre soirée.

Rédaction : Julien Monnet et Victor Favrat

Julien Monnet, éditeur responsable

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.